

Litiges assurance incendie

Par nas_old, le 05/12/2007 à 18:33

Le véhicule d'un voisin a ete incendié dans le parking de l'immeuble et c'est propagé sur mon véhicule qui était garé a coté. Je suis assuré au tiers et donc je ne suis pas couvert en cas d'incendie cela dit si c'est a cause d'un autre véhicule que le mien a brulé mon assurance peut-elle alor se retourner contre l'assurance du propriétaire du premier véhicule incendié? Ou pourais-je donc me faire remboursser par mon assurance? Car mon assurance décline toute responsabilié et mon clairement dis qu'il ne pouvait rien pour moi et que donc j'avais perdu mon véhicule car je ne suis pas assuré contre l'incendie. Pourtant je ne suis pas responsable de l'incendie car c'est à cause du véhicule de mon voisin que le mien a était calciné. Donc jesper que vous trouverez une solution a mon probleme car ne connaissant rien aux lois je voudrais avoir l'avis d'un professionnel. Je vous remercie d'avance et j'attens votre réponse sur mon e-mail! Merci beaucoup

Par jeetendra, le 05/12/2007 à 19:08

bonsoir, le plus simple envoyez une lettre recommandée avec accusé de reception à l'assureur du vehicule qui a brulé et dont l'incendie a detruit par propagation votre vehicule, n'oublier pas de joindre un document justifiant de l'etat de votre prejudice financier, en principe ça devrait fonctionner, cordialement

Par **nas old**, le **05/12/2007** à **20:52**

En espérant avoir une réponse favorable, je vous remercie de votre aide trés précieuse et je

vous donerez suite de cette affaire!!! Cordialement